

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

Le Maire

Affaires Générales
N/Réf : DW/NL/033146

HABITANTS DE LA RUE DU BOIS
D'AUTEUIL

94440 VILLECRESNES

Villecresnes, le 19 juillet 2013

Objet : Nuisances sonores

Madame, Monsieur,

Des personnes résidant à proximité du site sportif du Bois d'Auteuil, m'ont fait parvenir un courrier le 18 juillet, concernant les nuisances sonores auxquelles vous avez été confrontés dans la nuit du 13 au 14 juillet.

Ce qui m'est rapporté est exact, car cela m'a été signalé par d'autres canaux, et c'est inadmissible eu égard aux règles en vigueur et au respect dû au voisinage en de telles circonstances.

L'évènement en cause n'est pas municipal. Il s'agit en réalité d'une fête privée, organisée chaque année à la même date par une association non villecresnoise. Les gestionnaires du centre sportif du Bois d'Auteuil et du restaurant, qui l'ont autorisée, imposent l'obligation d'en limiter le bruit et de cesser toute activité à 2 heures du matin. Dans le cas présent force est de constater que ces règles n'ont pas été respectées.

Dans ces conditions j'ai donc décidé de demander à l'association qui gère la piscine, de ne plus autoriser la tenue de cette fête à l'avenir.

Je vous prie de bien vouloir nous excuser pour la gêne importante que vous avez subie et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire


Daniel WAPPLER